



Résumé des travaux d'atelier

Pratiques sportives de haut niveau

Les premiers travaux réalisés par le groupe thématique « Femmes et sport de haut niveau », permettent de décliner les premiers constats suivants :

- 40 % de disciplines de haut niveau et d'épreuves olympiques sont féminines ;
- 30 % de participants aux Jeux Olympiques en 1996, toutes délégations confondues, sont des femmes ;
- 30 % de sportives de haut niveau sont inscrites sur la liste nationale des sportifs de haut niveau ;
- 14 % de responsables dans l'encadrement technique sont des femmes ;
- 8 % de femmes sont juges et arbitres de haut niveau ;
- Une femme a été DTN dans une fédération de haut niveau ;
- Une femme est présidente d'une fédération de haut niveau.

La conduite d'entretiens auprès de sportives de haut niveau, d'entraîneurs, de dirigeantes, arbitres et juges féminins, ont permis de :

Constater un certain nombre de difficultés et de disparités de traitement, notamment dans l'attribution de moyens matériels, d'aides financières ;

Proposer à la réflexion quelques pistes de travail.

Le débat qui a suivi cette courte présentation a donné lieu à divers échanges d'expériences dont la plupart peuvent se résumer à l'exposé de nombreux obstacles :

- Difficulté de gérer sa vie sportive et sa formation y compris dans les filières du haut niveau.
- Réticence des familles à l'entrée de leur fille dans les structures du haut niveau.
- Manque de reconnaissance du haut niveau dans les sports en particulier professionnels comme le cyclisme et le football dont les modèles sont essentiellement masculins :
 - Inégalité dans la prise en compte des performances sportives ou des sélections dans l'épreuve spécifique de quelques Brevets d'Etat — un sportif d'un certain niveau bénéficie automatiquement de la note 15 à l'épreuve spécifique du Brevet d'Etat de football alors qu'une sportive de niveau équivalent ne peut même pas prétendre à une note minimale ;
 - Infériorité des primes à la performance — pour exemple le procès du marathon de Reims relatif à des primes de résultat différentes pour les hommes et les femmes ;
 - Différence d'attitude pour la délégation des aides financières ;

- Absence de partenaires commerciaux ou faible engagement en raison du faible intérêt des médias pour le sport de haut niveau féminin. La différence de moyens des sportives est donc accentuée pendant leur carrière sportive et les amène à arrêter plus tôt leur pratique de haut niveau ;

- Les retombées médiatiques sont très différentes entre les hommes et les femmes dans la plupart de sports. Seules les cinq premières mondiales contre les 15 premiers mondiaux en ski peuvent prétendre vivre de leurs résultats et des contrats qui les prolongent.

● Orientation des sportives de haut niveau dans le secondaire vers des baccalauréats « techniques » ou littéraires, alors qu'elles possèdent le goût et les capacités pour d'autres formations qui leur seront d'autant plus fermées ultérieurement. Pourtant, celles qui accèdent aux aménagements universitaires atteignent d'excellents résultats.

● Peu d'encouragements de l'environnement des sportives de haut niveau. Les sportives de haut niveau ne sont pas motivées pour s'investir dans les fonctions d'entraîneur, de juge, d'arbitre ou de dirigeante et pour s'engager après leur carrière sportive.

● Importance d'un suivi médical en vue de la maternité des sportives de haut niveau.

Quelques propositions

Augmenter la présence des femmes dans toutes les instances semble être le moyen le plus efficace d'obtenir la reconnaissance qui leur manque. Elle permettra à des femmes d'appuyer leur démarche sur d'autres femmes.

Mettre en place un réseau de correspondantes et une politique de communication dans toutes les instances, notamment le ministère de la Jeunesse et des Sports, le mouvement sportif et accroître au plan local la présence de femmes.

Motiver et intéresser plus tôt les jeunes sportives à des fonctions d'éducatrice, de juge et arbitre. « Les jeunes, habituées à être entraînées par des hommes sont méfiantes vis-à-vis d'une femme entraîneur. Elles ne sont pas prêtes à se laisser diriger par des femmes ».

Quelques Pôles Espoirs ont mis en place une formation de jeunes arbitres, jeunes entraîneurs et une formation d'aides aux premiers secours afin de les inciter à prendre des responsabilités et à ne pas se conduire comme de simples utilisatrices.

Réunir les entraîneurs des équipes féminines.

Autant de pistes qui doivent rapidement être explorées et permettre d'agir.

Conclusion

Les femmes ressentent très précisément les difficultés qu'elles doivent surmonter pour accéder au haut niveau de leur discipline mais il n'est pas toujours aisé de formuler des propositions uniquement centrées sur les pratiques sportives de haut niveau.

Les solutions passent nécessairement par un changement de comportement et de mentalités, pas seulement dans le monde du sport.



Résumé des travaux d'atelier

La dimension internationale

Il était impensable de parler des femmes et du sport en faisant abstraction de la dimension internationale. En effet, ce qui se passe au-delà de nos frontières ne peut pas nous laisser indifférents. L'expérience de certains pays peut être pour nous une précieuse source d'inspiration. A contrario, la situation qui prévaut dans d'autres pays doit nous inciter à l'action et à la solidarité avec les femmes qui n'ont accès ni au sport, ni aux responsabilités.

L'atelier consacré à la dimension internationale nous a permis de faire le point sur les réflexions du groupe de travail n° 10 et de débattre avec les personnes intéressées par ce thème, ainsi qu'avec les étrangères qui s'étaient jointes à nous.

Deux délégations étrangères étaient en effet présentes dans le cadre des accords intergouvernementaux de coopération dans le domaine du sport :

Madame Pirjo PUSKALA (Finlande), secrétaire du groupe de travail européen sur les femmes et le sport (EWS) ;

Madame Trice CAMERON (Canada), chargée de mission pour les politiques sportives à Sport Canada, membre du groupe de travail international sur les femmes et le sport (IWG).

L'UNESCO était représenté par Madame Susana SAM-VARGAS, et le CIO par Madame Katia MASCAGNI. Notons aussi la présence de Mesdames Isabel CRUZ (Portugal), Imane NEFIL (Algérie), Fatiha FADIL (Maroc), Adamdogou AÏCHATOU (Niger), et Shoukria AÏDAR (Afghanistan).

■ Le groupe de travail n° 10 a rendu compte des résultats des études effectuées, tout d'abord sur la pratique sportive féminine dans le monde. L'indicateur retenu était la participation des femmes aux Jeux Olympiques. Depuis 1900, on observe une augmentation constante du nombre d'épreuves féminines et du nombre de participantes. Cette évolution s'est accélérée depuis le début du mandat de Monsieur Juan Antonio SAMARANCH. Mais l'augmentation globale dissimule de grandes disparités régionales (elle est nettement plus forte, par exemple, en Europe du nord et en Amérique du nord) qui tendent à démontrer que le sport est un reflet fidèle des sociétés.

Les perspectives de travail consistent à rassembler des données à la fois plus complètes et plus fiables, à élargir le champ d'investigation aux Jeux régionaux et à faire une analyse multifactorielle fine afin de mettre en évidence les facteurs culturels, religieux, économiques, etc., qui favorisent ou freinent la participation féminine.

L'analyse de la représentation féminine dans les instances sportives internationales doit être faite en gardant à l'esprit que le CIO recommande que les comités nationaux olympiques (CNO) comptent au moins 10% de membres féminins avant le 31 décembre 2000, et 20% en 2005. L'enquête réalisée par le groupe de travail montre que, si le CIO compte déjà 10% de membres féminins, les CNO n'en comptent en moyenne que 6,5%. Les fédérations internationales, pour leur part, comptent en moyenne 11,1% de femmes dans leurs instances dirigeantes.

Les travaux ultérieurs s'attacheront à dégager le sens politique, économique, culturel, etc., qui se dissimule derrière les données quantitatives.

Dès maintenant, il faut inciter les Françaises à prendre des responsabilités dans tous les secteurs. Pour cela, il convient d'apprendre l'anglais, car si le français est une des deux principales langues du sport international, il ne suffit plus pour acquérir de l'influence et pour exercer le pouvoir. Il faut, surtout, que les Françaises aient confiance en elles-mêmes et osent faire acte de candidature.

Les réseaux, les organisations et les conférences internationales qui se multiplient sont les témoins d'une forte mobilisation qui trouve son origine en Europe du nord et en Amérique du nord. L'Europe latine et notamment la France doivent y participer activement.

Le groupe de travail européen (EWS) est en fait un réseau qui repose sur des correspondants nationaux dans 35 pays ; la présidence tournante est actuellement assurée par la Finlande qui prépare la conférence européenne de juin 2000, à Helsinki, et dont le thème sera " les femmes, le sport et la culture ". L'objectif général de l'EWS est de faire en sorte que les résolutions des conférences européennes et internationales ne restent pas lettre morte.

Madame PUSKALAA également fait part de l'expérience finlandaise. Parmi les initiatives ou les idées jugées les plus intéressantes, on relève les programmes de formation destinés aux femmes afin qu'elles puissent exercer efficacement des responsabilités dans le milieu sportif, la nécessité pour les hommes et les femmes de travailler ensemble pour la recherche de l'égalité et une forte volonté d'intégrer les femmes handicapées au sein du mouvement sportif.

Le groupe de travail international (IWG) rassemble des représentants des gouvernements et des ONG ; le projet de créer une présidence bicéphale marque la volonté d'associer pleinement les deux composantes. L'objectif de l'IWG est de créer des opportunités pour les femmes et les jeunes filles de participer aux activités physiques dans tous les pays du monde. Le Canada, qui assure la présidence tournante, prépare la conférence d'Ottawa en 2002 ; le thème en sera l'évaluation des progrès réalisés depuis la déclaration de Brighton. L'IWG souhaite abaisser l'âge moyen de ses membres et intégrer des représentantes d'Asie et de l'Afrique noire.

Résumant les initiatives canadiennes, Madame CAMERON a souligné notamment que le gouvernement fédéral subordonnait l'octroi de subventions aux fédérations au fait qu'elles devaient se conformer à des critères vérifiables en matière de promotion de la pratique féminine et la représentation des femmes dans les instances dirigeantes.

■ Après les exposés des membres du groupe de travail n°10, les participants à l'atelier international ont eu un débat riche et ouvert.

La présence de nos amies représentantes étrangères, la nature des débats engagés lors de cet atelier ont montré, si cela était encore nécessaire, la dimension éminemment internationale d'un sujet tel que celui " Femmes et Sport ", sujet qui se pose avec des acuités différentes atteignant parfois le tragique : le témoignage de la représentante afghane en fut une illustration.

Les différents points débattus ont porté sur :

- La pratique sportive de haute compétition
- Les contrôles de féminité aux J.O. :

Il convient de respecter le souhait des sportives quant à la nécessité d'effectuer de tels contrôles.

L'information sur les modalités selon lesquelles sont effectués ces contrôles devrait être mieux faite.

Il faut améliorer la fiabilité de ces tests.

- La protection des jeunes sportives contre le dopage :

Bien que certaines associations (EWS) prennent en compte cette dimension du problème du dopage, des participantes invitent à toujours plus de vigilance et plus d'information.

- L'importance des réseaux ayant pour objet " Femmes et Sport ", ainsi que la présence de ce thème dans toutes les grandes conférences internationales.

Il est proposé de densifier le maillage des réseaux en créant un réseau " Femmes et Sport " des pays francophones et un réseau " Femmes et Sport " des pays du contour méditerranéen.

Les déclarations et les actions de dimension internationale faites par les organisations gouvernementales et non gouvernementales sont très importantes pour les femmes de certains pays comme l'a expliqué la représentante marocaine.

En effet, même si dans ces pays, le sport n'est pas un sujet prioritaire de la question féminine - les problèmes des droits, de la liberté, voire même de la reconnaissance de la femme et de sa dignité d'être humain étant beaucoup plus cruciaux - tout angle d'attaque de cette question a son importance, pour que tombent les masques, pour que tombent les voiles.

Comment faire pour les recommandations, telles celle du CIO, d'arriver d'ici au 31 décembre 2000 à au moins 10% de femmes dans toutes les structures olympiques, soient suivies d'effet ?

Proposition est faite de moduler l'attribution de subventions (bourses, etc...) aux CNO et aux fédérations internationales en fonction de l'application de ces recommandations. Nos travaux et les débats de l'atelier ont montré la très discrète représentation des femmes françaises dans les instances internationales :

aucune Française dans les bureaux des fédérations internationales, comme dans les organes législatifs et exécutifs olympiques,

aucune Française dans les bureaux exécutifs des réseaux internationaux.

La représentante finlandaise de l'EWS nous a très fortement invitées, voire exhortées, à présenter une candidature française au bureau de son réseau.

Ce constat au niveau international renvoie très directement au même constat fait au niveau national lors de la table ronde " Femmes et accès aux responsabilités " et par le groupe de travail " Femmes et pratique sportive de haut niveau ".

Il est clair que des améliorations ne pourront être apportées que par une action conjuguée des pouvoirs publics, du milieu sportif et des instances internationales.

En conclusion, je voudrais dire que nos travaux nous ont amenés à questionner un certain nombre d'interlocutrices, notamment dans les pays francophones d'Afrique, ainsi qu'en Europe. Beaucoup de ces femmes nous ont répondu et nous ont fait part de l'importance qu'elles accordaient à ces Assises Nationales françaises. Madame la Ministre, je vous transmets leurs félicitations et leurs espoirs.

C'est peu de dire que les actes de ces assises sont attendus et il faut entendre par actes, non seulement la restitution écrite de nos productions, mais également les actions qui doivent en découler.

Enfance et adolescence

Concernant le rapport d'étape, le travail a porté essentiellement sur une analyse faite autour du sport scolaire, donc sur l'analyse de la pratique volontaire dans le cadre des associations sportives des établissements du second degré. Pourquoi ?

■ Première raison : c'est sur ce secteur que nous possédions le plus de repères chiffrés et de repères historiques.

■ Deuxième raison : nous avons fait le choix d'analyser un secteur sur lequel on repère des choses positives du point de vue de la pratique des filles.

Je rappellerai quelques chiffres, elles représentent : 48% des pratiquants à l'USEP,
45% à l'UNSS,
23% à la FNSU

Pour préciser encore le positionnement des échanges, il faut rappeler le rôle déterminant que joue l'école dans l'accès à la pratique :

- ✓ La pratique de l'EPS est obligatoire pour tous,
- ✓ La pratique peut se poursuivre dans le cadre des AS par une pratique volontaire,
- ✓ Enfin le sport scolaire et les AS remplissent une des missions de service public dans l'accès à la pratique : le prix modique de la licence rend accessible la pratique.

Du point de vue des propositions, voire des solutions à envisager, quelques pistes autour de trois axes essentiels de discussion :

- Les contenus,
- L'accès aux responsabilités,
- La mixité

1. L'axe abordé par plusieurs intervenants concerne la nécessaire réflexion à conduire dans le cadre de l'école et à l'extérieur sur les contenus et les formes de pratique à proposer pour mobiliser plus les filles notamment à l'âge de l'adolescence voire sur certains secteurs plus sensibles (exemple : les filles de lycée professionnel).

Constat :

■ Les filles n'ont pas la même approche, le même rapport aux pratiques, elles ne sont pas dans une activité de consommation, elles sont plus dans des activités de projet.

■ Par ailleurs, pour certaines, très jeunes elles sont obligées de concilier exigences personnelles et familiales (adolescentes, elles sont souvent sollicitées pour la garde des frères et sœurs...).

■ Un monde associatif scolaire qui attire les enfants mais retient difficilement les jeunes, avec une accentuation de cette tendance chez les filles mais une situation contradictoire : 46,5% des licenciés de ZEP sont des filles. La pratique représente là une possibilité de sortir de chez soi, d'accéder à une culture émancipatrice.

■ Les niveaux 4ème – 3ème constituent un moment charnière. Il y a nécessité là de réfléchir autour des représentations qu'elles ont des activités et de l'importance des références culturelles.

Il faut réfléchir, construire de nouvelles propositions, diversifier les formes de pratique.

Constatant que le seul modèle compétitif provoque l'exclusion d'un trop grand nombre, il faut proposer de nouveaux espaces de pratique en rupture avec les représentations dominantes, des espaces de pratiques plus ancrés sur l'échange, le loisir, la convivialité.

Les difficultés que nous rencontrons doivent nous contraindre à nous poser les bonnes questions, les structures USEP, UNSS, FNSU doivent s'emparer de ce débat pour proposer de nouvelles alternatives (modifications des règlements, des contenus, des formes de rencontres).

Les nouvelles possibilités offertes dans la mise en place des options EPS (5h et 3h) en lycée devront aussi dans les contenus proposés, s'emparer de ce débat pour constituer une possibilité supplémentaire d'accès à la pratique des filles.

Dans cette réflexion, on peut noter en positif la référence pour l'EPS aux activités physiques, sportives et artistiques.

Il faut valoriser l'EPS et les pratiques par rapport à ce qu'elles apportent en elles-mêmes (exultation de son corps). L'école, l'EPS, les AS doivent jouer un rôle fort dans cette période où l'on constate un désengagement des filles.

Le service public a un rôle à jouer pour trouver des formes pour avoir l'adhésion de tous.

2. La deuxième piste concerne l'accès aux responsabilités des filles et leur investissement dans la vie associative.

On repère des choses intéressantes. Une participation importante aux différentes actions menées : formation de juges, d'arbitres... investissement dans des tâches d'organisation dans les activités. Il faut poursuivre en évitant certaines impasses : s'adresser à tous les élèves quel que soit leur niveau scolaire, des expériences positives sont menées dans ce sens.

Il faut valoriser cet investissement et conforter les actions déjà engagées de l'école à l'université.

Il y a urgence, nécessité à repenser cette dimension dans le cursus de formation des STAPS (où quasiment rien n'est actuellement prévu).

Alors que les formations en STAPS se diversifient quelles que soient les filières choisies, les étudiants auront à faire avec le monde associatif (professeurs d'EPS, emploi dans les collectivités territoriales...), il faut réfléchir à des contenus de formation à la vie associative et valoriser cette dimension (c'est d'ailleurs fait dans des formations différentes des STAPS).

Il faut aussi former les chefs d'établissement à cette dimension.

3. Concernant la mixité, elle a été abordée de deux points de vue :

La mixité de la pratique montre parfois ses limites. Comment faire pour traiter autrement la question ?

Trouver là encore des formes qui peuvent permettre d'être ensemble, de se retrouver sur des lieux d'organisation identiques, par catégorie d'âge... mais respecter les attentes différentes des filles et des garçons dans les pratiques, dans le rapport à la pratique.

Respecter aussi le principe de mixité des équipes pédagogiques des établissements scolaires (postes femmes, postes hommes).

Traiter ce problème de l'accès à la pratique des filles... de la mixité dans le cursus de formation STAPS.

Les propositions pour changer les choses peuvent porter :
Sur les aspects législatifs, réglementaires,
Pédagogique et sur le plan d'une approche différente des contenus.

Le chantier est ouvert, Madame la Ministre, il faut se donner du temps pour poursuivre. Nous aimerions beaucoup continuer.



Résumé des travaux d'atelier

Sport et insertion

La présentation des travaux du groupe a été volontairement brève. Elle a mis l'accent sur la problématique de façon à susciter rapidement des échanges avec les invités. Dans notre rapport d'étape, nous présentons une double problématique :

- insertion des femmes dans le sport
- insertion sociale par le sport de jeunes filles et femmes en risque d'exclusion.

Le premier point de cette problématique n'a pas été abordé lors de l'atelier. Il en avait, en effet, été largement débattu lors de la table ronde «vie quotidienne et pratiques sportives» et par différents ateliers, en particulier «enfance et adolescence».

Lors de la discussion en atelier, nous nous sommes centrés sur les problèmes d'insertion des jeunes filles et femmes en difficulté d'insertion sociale (femmes des quartiers ou des zones rurales, femmes de culture différente, femmes handicapées, femmes détenues).

Les questions posées et les témoignages apportés durant l'atelier ont permis de conforter, et dans certains cas, de préciser les réponses aux questions que le groupe de travail s'était posées. Le travail en atelier nous a permis en quelque sorte de valider les «conditions de la réussite» des actions d'insertion par le sport que nous avons décrites dans notre rapport d'étape. On peut même aller jusqu'à dire qu'une hiérarchisation de ces ingrédients nécessaires est apparue plus clairement.

Un rappel important : un processus d'insertion nécessite un double mouvement, une double adaptation. Il s'agit en l'occurrence d'adapter la pratique sportive aux attentes et aux besoins des différents groupes de femmes de façon à favoriser leur insertion sociale. La question a été posée de savoir comment on pouvait dire qu'une insertion est «réussie». Un des signes est que la personne acquiert une certaine autonomie, devient capable d'effectuer des démarches qu'elle n'aurait pas envisagées auparavant.

Le facteur essentiel, pour la réussite d'une action d'insertion sociale, semble être la nécessité d'une médiation entre deux milieux différents.

Cette médiation repose sur le partenariat entre structures sociales et structures d'animation sportive. Cette médiation est encore plus importante pour les filles que pour les garçons, car les filles manifestent leurs attentes et leurs besoins de façon moins visible que les garçons. Les garçons ont souvent des conduites violentes tournées vers autrui. Les filles ont davantage des conduites autodestructrices qui sont donc moins repérables.

Est-ce que certaines activités sont préférables à d'autres ?

Il n'est pas possible de le dire. Ce qui est le plus important, c'est la façon d'adapter la pratique de la discipline aux besoins de la population à laquelle on s'adresse. Ce n'est pas l'activité en elle-même qui est un facteur d'insertion, c'est la pédagogie utilisée qui donne sa valeur à l'activité. La pratique d'une activité physique permet alors de reprendre possession de son corps, d'améliorer son estime de soi.

Le second facteur de réussite des actions d'insertion, dont nous avons débattu, pourrait être nommé plutôt « accélérateur » d'un processus d'insertion est la participation « mixte », mixte pas seulement dans le sens traditionnel « filles / garçons », mais dans un sens plus général incluant par exemple « valides et non valides », mais aussi mélange de générations.

Des expériences très intéressantes ont été menées pour faire pratiquer pas seulement des activités prévues pour des valides à des handicapés, mais aussi des activités en principe réservées aux handicapés à des valides. C'est en particulier le cas du Tor Ball, sport prévu pour des non-voyants qui peut être pratiqué par des voyants (avec les yeux bandés). Ce style de pratique permet de mettre dans les mêmes conditions les deux populations qui ont chacune à apprendre de l'autre et aide à accepter les différences.

Un autre exemple évoqué est celui de la fédération canadienne de Tennis de table qui établit un seul classement de tous ses joueurs quels que soient leur sexe, leur âge, leur capacité ; seul compte le niveau. Lors du championnat individuel, chaque joueur peut donc rencontrer une jeune fille, un « grand-père », un handicapé... De l'avis de tous, cette initiative est très enrichissante pour toutes les catégories de joueurs, notamment pour les handicapés. Parmi eux, certains ayant le niveau suffisant pour participer à des compétitions internationales refusent de participer parce que ces compétitions sont réservées aux seuls handicapés.

Le problème des femmes détenues a aussi été évoqué. Leur très faible effectif (elles ne représentent que 5 % de la population carcérale) fait qu'elles ne bénéficient que très rarement d'un accès aux pratiques sportives. Une des solutions est de leur permettre la pratique d'activités à l'extérieur de l'établissement, quand cela est compatible avec l'objectif de sécurité. Cette modalité de pratique a par ailleurs l'avantage de permettre une meilleure réinsertion des détenues à leur sortie de prison.

Pour conclure, je voudrais dire que les échanges d'expériences qu'a permis le travail en atelier sont un encouragement à poursuivre notre travail en groupe. Cette rencontre nous a permis de nous situer comme une partie d'un réseau de personnes très motivées par nos objectifs. Nous allons, bien entendu, poursuivre nos travaux à la suite de ces assises, en nous appuyant davantage sur ce réseau, de façon à développer les actions d'insertion des femmes par le sport qui sont encore malheureusement très faibles sur le plan quantitatif. Nous avons à travailler notamment à une meilleure information et à la création de formations de différentes catégories d'acteurs concernés par ces actions.



Résumé des travaux d'atelier

Femmes, sports et médias

Déjà la colère. La colère de faire le constat depuis si longtemps de tant d'absence, de tant de silence, de tant de mauvais traitements dans la presse en général et dans la presse sportive en particulier. La femme sportive n'a pas sa place dans le paysage audiovisuel. Elle existe à côté, là où ça innove, là où ça bouge, mais on ne la voit pas. Pour ne pas rester au stade des impressions et ne pas être taxées de mauvaise foi, nous avons, dans le groupe « Femmes, sports, et médias » réalisé une enquête (dont vous trouverez les résultats détaillés dans le document qui vous a été remis ou que vous pouvez demander au ministère). Les chiffres parlent et ravivent la colère.

Dans la presse écrite, jamais plus de 25% de la surface rédactionnelle n'a été consacrée à la pratique féminine, avec des déséquilibres entre la presse régionale et la presse nationale. Jamais plus de 25%, ce qui veut dire souvent beaucoup moins. Les trois quarts de ce quart, concernent la compétition de haut niveau et 10% de ces trois quarts de quart concernent le sport collectif.

Et méfions-nous des illusions d'optique comme celle qui consisterait à considérer qu'on voit beaucoup de gymnastique ou patinage artistique, disciplines estampillées féminines et dont les images font les choux gras des télévisions. Le CSA tient les chiffres à jour, sur les 2788 heures d'émissions sportives toutes chaînes hertziennes confondues, il y a eu l'année dernière 18 heures de patinage, soit moins de 1% de l'ensemble du volume horaire, hors Jeux olympiques (14 heures sur 115 heures) !

On le voit nous sommes dans les micro chiffres et nous y restons si l'on s'inquiète de savoir combien de femmes sont journalistes de sport. Les derniers chiffres indiquent que sur les 1800 journalistes sportifs recensés à l'Union syndicale des journalistes sportifs, l'USJF, 90 sont des femmes, soit 5%. Ce chiffre représente une énorme avancée puisqu'elles étaient 2% il y a dix ans ! Avant nous n'avions pas d'outils assez sophistiqués pour les repérer.

Nous voilà donc confrontées à une réalité et à des difficultés que les échanges et les témoignages dans l'atelier consacré à la question du « Femmes, sports et médias » a confirmées. Donc, colère toujours et encore. Mais la colère ne suffit plus. Sinon, elle épuise et finit par démobiliser. Nous avons donc essayé, dans notre groupe, de la dépasser en allant plus loin dans la critique et la mise à plat. Quand on comprend les mécanismes d'un phénomène, tout s'éclaire.

En faisant du sport un spectacle, la télévision le dépouille petit à petit de son vrai sens, n'y voyant qu'un produit à vendre qui doit correspondre aux attentes de l'audimat. Des fédérations sportives ont joué le jeu, des sportifs de haut niveau également. Le sport n'est plus maître de lui-même. Nous sommes dans l'ère du sponsoring, et là comme dans la publicité, inutile de vous faire un dessin, vous avez déjà vu et compris qu'une certaine image de la femme sportive va être un atout, un enjeu majeur, que sais-je encore, pour satisfaire aux lois du marché et assurer la rentabilité du système. Le pire était à craindre, il est arrivé. Et l'on reparle de l'éternel féminin, qui pour les sportives consisterait, pour trouver grâce aux yeux des caméras et des appareils photos, à ressembler à un top modèle, à se maquiller pour courir une finale olympique et accessoirement faire une performance. Certes, nous ne sommes pas insensibles à cet aspect des choses, mais tout de même.

Que demande-t-on aux sportives ?

Pratiquer un sport sans suer, sans montrer son effort, sans grimacer, bref en estompant tous ses gros et laids inconvénients ... qui deviennent des qualités dès lors qu'il s'agit des hommes.

Si nous nous attachons à la façon dont les médias traitent de notre pratique, se servent de notre image (et je ne veux pas être méchante en citant les récents exemples qui nous ont irritées, vous avez sûrement eu la même réaction), c'est que la presse sportive écrite ou audiovisuelle participe à la construction de notre culture sportive, notre culture tout court. Les médias sont un des reflets de notre société, donc de ses dysfonctionnements. C'est pourquoi nous voulons fustiger cette pensée unique et machiste qui façonne, génération après génération, des modèles réducteurs. La réalité est tout autre. Il y a chez les femmes et dans une partie du mouvement sportif lui-même absent des médias, - les fédérations affinitaires multisports, les associations, dans les pratiques sauvages ou spontanées, dans les sports de loisirs, dans le sport scolaire et universitaire -, une richesse immense de créativité, d'inventions, de pratiques nouvelles qui rendent à l'évidence la presse aveugle et autiste. Nous voulons donc frapper là où, nous semble-t-il, pourrait être amorcé un changement de mentalité, ce grand défi, sans lequel rien ne bougera. Nous sommes conscientes des obstacles qui demeurent aussi dans nos propres têtes et nos propres pratiques. Et je ne suis pas sûre que ce soit en offrant pour la fête des mères (aujourd'hui) un abonnement à l'Equipe (1) plutôt qu'un robot Marie ou un fer à repasser, ce qui pour certaines ici revient au même, soit suffisant ni même nécessaire pour amorcer ce changement. Pour cela, nous voulons alerter le CSA qui pourrait veiller, comme il le fait dans d'autres domaines, à ce qu'il y ait un quota d'émissions sportives relatives à la pratique féminine. Nous souhaitons que l'organisme de surveillance de la publicité ne laisse pas passer les images dégradantes du corps des femmes sportives, élaborer une loi contre les discriminations sexistes dans le sport, tant au niveau de la pratique que de l'accès aux postes de responsabilités, dans le cadre de la formation, veiller à une formation journalistique qui sensibilise sur ce thème, établir et faire vivre un lien entre les fédérations et les médias basé sur l'information, la compréhension de la démarche de ces fédérations, sur les pratiques de leurs adhérents. Et pourquoi pas créer un observatoire des médias sportifs pour, chaque fois qu'il sera nécessaire, intervenir au moindre dérapage. Vigilance donc, détermination, et volonté de saisir l'opportunité de l'évolution des médias, le rôle d'internet et son appropriation peut être une aubaine ou une catastrophe, donc saisissons l'opportunité de ne pas nous laisser dessaisir de notre image, de notre vie de sportive.

Nous sommes à la croisée des chemins, il nous faut faire un travail pour rattraper le retard et en même temps anticiper sur l'avenir pour ne plus nous laisser déborder, dominer. C'est une question de démocratie et donc de respect de l'être humain.

(1) pour se référer à la discussion que nous avons eu en atelier avec les journalistes de ce quotidien et de potentielles lectrices.



Résumé des travaux d'atelier

Pratiques sportives en entreprise

La rédaction de la note de synthèse du groupe de travail « Femmes, sport et entreprise » s'est révélée en adéquation avec le contenu des débats de l'atelier programmé sur le même thème.

Cependant, le souci de transparence nous oblige à reconnaître que la qualité des interventions, dans cette instance, a été inversement proportionnelle au nombre de participants. Mais peut-être était-ce là la démonstration de l'intérêt suscité par la pratique sportive des femmes en entreprise, ramené pour un jour à l'échelle de notre microcosme. Pour échapper à tous risques de redondance, nous avons décidé de vous proposer quelques éléments de réflexion complémentaires à l'appui du document déjà en votre possession, document perfectible grâce à votre contribution à venir (rapport d'étape). Au stade de nos travaux il apparaît qu'il convient de ne pas dissocier le paramètre « Femmes, sport et entreprise » du contexte de la société. Le problème de fond, dans un environnement mixte par nature, est celui de la pratique sportive en entreprise. L'énoncé des obstacles déjà inventoriés à l'occasion du forum national « Sport dans l'entreprise », tenu, lui aussi à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports, est, à l'évidence, exacerbé en ce qui concerne les femmes.

La nomination, à la demande de Madame la Ministre, d'une correspondante « Femmes et sport » et d'un correspondant « sport dans l'entreprise » dans chaque région est un élément de confirmation d'une volonté politique affirmée. Une embellie s'annonce à l'horizon ; la proposition de la nouvelle loi sur le sport, rédigée après large concertation, est ressentie comme un encouragement.

Toutefois, considérer le cadre législatif comme remède miracle serait un leurre. Il est maintenant impératif de convaincre et d'agir.

Il est essentiel de convaincre tous les acteurs potentiels, et en premier lieu les femmes elles-mêmes, du bien-fondé de la pratique sportive, de la nécessité de s'impliquer, à partir d'un audit, dans la conception, la mise en place et la gestion d'un projet sportif d'entreprise et de contribuer ainsi à optimiser les perspectives d'évolution.

La mise en évidence de l'enjeu économique et social que représente le développement du sport en entreprise devrait amener les décideurs à investir dans ce domaine et à faciliter une nouvelle organisation du travail indispensable au développement de la pratique sportive féminine.

Monter un projet sportif novateur, c'est aussi pour les acteurs sociaux l'occasion de travailler ensemble, de diversifier leur champ de compétence et d'action et de développer une nouvelle image de marque.

L'évaluation du projet devrait faire apparaître, d'une façon spécifique, l'investissement des femmes dans la pratique sportive et la prise de responsabilités.

Il est reconnu que la pratique sportive peut être également un moyen d'intégration sociale ; dans ce domaine, agir pour les chômeuses dans le cadre d'une action sociale concertée, c'est redonner des repères d'hygiène de vie et de santé positive, développer les compétences nécessaires à la recherche d'emploi et recréer un lien social.

De même, dans la continuité de l'école, dans le cadre de l'enseignement professionnel et des formations en alternance, l'enseignement de l'éducation physique et sportive, intégrant la prévention des risques professionnels, doit retrouver toute sa place.

La mise en place des « 35 heures » entraîne l'évocation de deux hypothèses qui s'opposent : celle du temps libéré, considéré comme propice au développement des loisirs, sportifs par exemple, pour les plus optimistes, à celle du risque d'asservissement accru des salariés, aux seuls critères du gain de productivité, via la flexibilité, pour les plus pessimistes. En tout état de cause, un réel scepticisme est perceptible, notamment en ce qui concerne les PME-PMI.

En conclusion, pour impulser une dynamique de développement de la pratique sportive en entreprise et en favoriser l'accessibilité aux femmes, il est impératif d'instituer et de renforcer un partenariat entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, les fédérations sportives et les entreprises de différents secteurs professionnels ; il est à noter que, dans ce contexte, une action conjuguée entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, les ministères de la santé, de la solidarité et de l'emploi, le secrétariat d'état aux droits des femmes s'avère indispensable.

Afin de promouvoir le sport en entreprise, et de mobiliser les femmes, des campagnes d'information et de sensibilisation sont à entreprendre, des mesures d'accompagnement sont à instaurer ; aménagement des horaires et des lieux, attribution d'un quota horaire aux responsables de projet, incitation fiscale sous diverses formes...

De nombreuses pistes de travail peuvent être ouvertes :

- ✓ réaliser une enquête nationale pour recueillir des données quantitatives et qualitatives (MJS)
- ✓ multiplier les actions de sensibilisation
- ✓ convaincre les décideurs d'entreprise et autres acteurs potentiels
- ✓ inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet sportif d'entreprise
- ✓ aider au projet ; montage et évaluation
- ✓ impulser les projets inter-entreprises des PME-PMI ; recherche d'un accord avec de grandes entreprises et/ou des collectivités locales bénéficiant d'infrastructures.
- ✓ former des cadres et des responsables sportifs issues de l'entreprise ou extérieures à l'entreprise.

À l'issue de ces assises, le groupe de travail « Femmes, sport et entreprise » devrait dans les prochains mois, en étroite collaboration avec « le conseil permanent du sport dans l'entreprise », s'efforcer d'avancer dans ces différents domaines.

L'entreprise est un lieu de vie où se cotoient plusieurs générations et des personnes de statut socioprofessionnel différent. De nombreux pays ont, depuis longtemps intégré dans leur politique nationale le développement de la pratique sportive visant à optimiser la qualité de vie professionnelle et privée de l'individu.

C'est pourquoi il apparaît essentiel d'inscrire ce projet de développement du sport dans l'entreprise, et en particulier la pratique des femmes, dans le cadre général de la promotion du sport pour toutes, du sport pour tous.



Résumé des travaux d'atelier

Les pratiques sportives émergentes des femmes dans les sports de tradition masculine

Le groupe 9 s'est intéressé à la place des femmes dans les sports dits masculins ou de tradition masculine, c'est-à-dire des sports où la force, l'endurance et le combat semblent exclure les qualités de détente ou d'esthétisation qui seraient caractéristiques des sports féminins ou des modalités féminines de pratique du sport. Pourtant, même si elles restent minoritaires, de plus en plus de femmes pratiquent le football, le rugby, les sports mécaniques ou les sports de combat. Les conclusions et préconisations auxquelles sont parvenus les membres du groupe de travail ont été présentées aux participantes et participants de l'atelier qui s'est réuni samedi après-midi. C'est la rencontre entre les propositions du groupe de travail et celles des membres de l'atelier qui est présenté ici. Différents constats et différentes questions ont été posés. D'abord, il s'agissait de comprendre le sens et les raisons de l'investissement inégal des différents sports selon les genres. Ensuite, de s'interroger sur le bien-fondé des concepts de sports masculins versus sports féminins. Enfin, d'évaluer le caractère irréductible de cette opposition ou au contraire d'apprécier les possibilités d'évolution vers d'autres manières de faire du sport.

On peut ainsi dresser une liste des sports de bastions masculins comme le football, le rugby, la boxe anglaise, le cyclisme, les sports mécaniques ou encore le hockey sur glace, le tir aux armes ou l'haltérophilie. Dans ces sports, les femmes sont minoritaires aussi bien en tant que pratiquantes qu'en tant que dirigeantes, ou encore elles ne peuvent accéder à une pratique de haut niveau faute de reconnaissance de ce statut. Même dans des sports qui sont considérés comme féminins, ou bien où la présence des femmes en tant que pratiquantes est importante numériquement (le karaté) et/ou symboliquement (l'escalade), la question se pose de la faible place qu'elles occupent dans l'encadrement sportif comme dans les fonctions dirigeantes. Cette situation d'inégalité trouve d'autres traductions : dans l'absence d'offres de la pratique de certains sports faites aux petites filles à l'école ou dans les clubs, et bien entendu dans les médias où on peut constater l'inégale exposition ou l'inégal traitement des pratiques ou des succès féminins. Les explications de cette situation résident dans le jeu de ce qu'on peut appeler la tradition, c'est-à-dire d'un système de valeurs et d'habitudes fonctionnant sur une longue histoire de définition essentiellement masculine du sport, sur une représentation hiérarchique de la différence des genres et sur une socialisation précoce à cette représentation, qui ne peut accepter la possibilité d'une féminisation des pratiques ou des structures d'encadrement et de formation. Cela prend plusieurs formes : ce sont les matériels utilisés qui sont inadaptés à la morphologie féminine ; ce sont des primes inégales selon qu'on est un homme ou une femme ; ce sont aussi des règles du marché qui font que les médias exposent les sports qui attirent les fortes audiences ; ou encore, ce sont les logiques organisationnelles, le langage technique, l'art du secret, les pratiques de cooptation, etc., qui sont toujours hostiles aux nouveaux arrivants ; ce sont enfin les principes de rentabilité qui justifient la suppression de sections féminines dans les clubs.

Dans certains cas, ces principes jamais remis en cause ou même interrogés contrecarrent la bonne volonté affirmée, dans d'autres ils se traduisent par de véritables stratégies du refus comme on a pu le voir dans le football.

De la discussion est ressortie la nécessité d'insister sur le fait qu'il ne suffit pas de déclarer qu'un sport, ou une structure sportive, est ouvert aux femmes de bonne volonté pour être quitte de toute mesure volontariste visant effectivement à lutter contre les obstacles mis à la pratique et à la participation des femmes.

Face à une telle situation, le groupe de travail a fait des propositions qui ont été enrichies par le travail d'atelier. Elles concernent :

- la nécessaire mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des responsables du sport, à quelque niveau qu'ils interviennent, clubs ou municipalités ;
- la réaffirmation de l'importance du milieu scolaire pour, à la fois, améliorer l'offre sportive faite aux jeunes filles et la sensibilisation du corps enseignant et des parents à la pratique de sports nouveaux ;
- le travail sur la terminologie des sports afin que les pratiquantes des différents sports puissent être reconnues en tant que telles ;
- la mise en place d'un dispositif d'observation des pratiques sportives et notamment des pratiques féminines.

Le groupe de travail, comme les discussions dans l'atelier, ont aussi insisté sur la complexité de la question, notamment pour ce qui concerne la multiplicité des identités féminines telles qu'elles s'expriment dans le sport et la nécessaire reconnaissance de cette complexité.

Il existe une tension ou une ambivalence entre poursuite d'un objectif égalitaire et poursuite de la reconnaissance de la spécificité. Cette tension se retrouve par exemple dans le domaine esthétique autour de la question des tenues vestimentaires féminines et de ce que signifie l'expression de la féminité ; on la retrouve dans la question de la mise en œuvre de valeurs considérées comme féminines (maternage, intériorité) qui peuvent être vues comme la reconnaissance du caractère mineur de la pratique féminine, mais qui constituent aussi des conditions de redéfinition des pratiques ou permettant l'investissement de fonctions nouvelles dans le sport, notamment l'encadrement ; c'est le cas de la mixité des pratiques qui ne peut pas plus constituer une solution que la séparation entre genres : si la première peut décourager les jeunes filles, la seconde peut être une forme de refus du droit d'atteindre le plus haut niveau de la pratique. Sur ces différents points, les discussions de l'atelier n'ont su apporter de réponses, mais elles ont montré que cette complexité devait être prise en compte afin de pouvoir élaborer des stratégies. Elles ont aussi manifesté l'intérêt qu'il y avait à faire communiquer des pratiquantes investies dans des sports différents et sans doute l'intérêt à développer des réseaux ou de mobiliser les énergies.

Mais ces stratégies doivent pouvoir s'appuyer sur la puissance publique. Ainsi, si on peut imaginer que la promotion de certaines pratiques sportives féminines dans les sports de tradition masculine peut être le résultat d'une stratégie développée par les actrices et acteurs de ces sports, il a été rappelé la capacité que pouvait avoir la puissance publique dans les négociations avec le CSA pour permettre une meilleure couverture médiatique des manifestations sportives auxquelles participent les femmes.

Le groupe de travail et les participants à l'atelier ont ainsi réaffirmé le rôle d'incitateur que devait jouer l'Etat dans ce processus, parce que la présence des femmes dans tous les types de sport et aux différents niveaux de responsabilité relève de la poursuite d'un intérêt général, celui de la mise en œuvre de l'égalité des chances.

Le rôle de l'Etat serait ainsi d'inciter les fédérations, dans le cadre de la délégation de service public, à mettre en place de véritables politiques de développement du sport féminin, avec ce que cela implique d'objectifs et de moyens, afin de permettre le plein exercice de l'égalité des droits dans le sport.